

# COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

---

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du vendredi 8 novembre 2019

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 8

votants : 11

L'an deux mil dix-neuf

le huit novembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation :** 29 octobre 2019

**Présents :** M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Stéphane MOTTET, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

**Excusés :** Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT), M Guillaume COLOMBANI (1 pouvoir à Mme Marion RIOU), M Samuel GONNON (1 pouvoir à M Stéphane MOTTET) et M Bertrand MARION.

**Absent :** M Laurent MICAELLI.

**Secrétaire de séance :** Mme Marion RIOU.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir rajouter un ordre du jour complémentaire à savoir l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor. Les élus étant d'accord à l'unanimité, et après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 20 septembre 2019, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que monsieur Pierre BISSON, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Chazay d'Azergues nous a transmis un état liquidatif des indemnités de conseil du comptable pour 2019. Aussi, le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à monsieur Pierre BISSON, Trésorier pour un montant de 390,64 euros brut.

### **PLU : Approbation du nuancier façades et menuiseries**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé à madame Marion RIOU, adjointe à l'urbanisme de présenter un document synthétique. Il lui donne la parole et elle explique que la commission urbanisme a travaillé sur le sujet pour proposer un nuancier disponible en mairie afin de répondre aux questions des usagers.

Elle présente les divers enduits de façades autorisés ainsi que les coloris pour les huisseries et volets.

Elle revient sur le cas particulier des constructions ou extensions situées à proximité d'un bâtiment existant construit en pierres dorées apparentes et termine sur les coloris autorisés pour les tuiles.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité adopte le nuancier proposé par la commission et dit qu'il sera annexé au PLU par un arrêté du maire de mise à jour applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

### **Convention d'adhésion avec le CDG 69 relative à la médecine préventive**

La collectivité adhère à la médecine préventive du Centre de gestion et une nouvelle convention triennale (2020-2022) est proposée.

Monsieur le Maire donne lecture des services proposés ainsi que des tarifs, 70 euros par agent en 2020 puis 80 euros par agent pour 2021 et 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention triennale d'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion 69 n° SMP-2020-57.

### **Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que compte tenu des règles comptables, le paiement des dépenses de la section d'investissement, sur l'exercice 2020, avant l'adoption du budget primitif est subordonnée à une décision du conseil municipal. Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement des chapitres 21 et 23 à concurrence de 25 % du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020, à concurrence de 25 % du montant des prévisions budgétaires des chapitres 21 et 23 du BP, pendant la période précédant l'adoption du BP 2020.

### **Tarif du concert pop rock du samedi 1<sup>er</sup> février 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jérôme Lebeau qui expose à l'assemblée que la commission animation organise un concert le samedi 1<sup>er</sup> février à la salle d'animation avec le groupe JAMMS composé de 4 musiciens et d'une chanteuse. Le spectacle sera suivi d'un buffet apéritif.

L'assemblée doit valider les tarifs de l'entrée et de la buvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de valider les tarifs suivant :

Prix d'entrée : 12 euros à partir de 12 ans.

Buvette : bière, vin 2 € le verre

Jus de fruit 1 € le verre

Les recettes seront encaissées par le régisseur au compte 7588 du budget communal. Il est décidé par les élus qui ne font pas partie de la commission animation que deux conseillers municipaux qui consacrent du temps à l'organisation de cette manifestation bénéficient d'une entrée gratuite. Il s'agit de Mesdames Nathalie Couturier et Sandrine Jorland.

### **Raccordement du lavoir au réseau électrique**

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis a été établi pour la filtration de l'eau et l'éclairage aquatique du lavoir. Monsieur Samuel Gonnon a effectué les démarches nécessaires auprès d'Enedis pour un raccordement électrique. Pour une puissance de 3 kVA monophasé, le montant total de la contribution aux travaux de raccordement est de 1.303,20 euros TTC.

L'électricien devra aussi intervenir pour effectuer le raccordement de la logette pour un montant d'environ 1000 euros.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour commencer les travaux et le conseil à l'unanimité se montre favorable au projet.

### **Enfouissement des lignes d'électricité au centre bourg**

Suite à la demande d'un riverain souhaitant qu'on enterre la ligne électrique du centre bourg, un devis a été demandé au SYDER qui a estimé les travaux entre 70 et 80.000 euros HT.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil :

1 pour et 9 contre

Un courrier sera adressé à l'intéressé pour lui signifier un refus à sa demande, les travaux étant trop coûteux.

### **Questions diverses**

#### **\*Point sur les travaux**

- Extension du commerce multiservices : Les travaux avancent normalement, l'isolation est terminée, le placo-plâtre des cloisons posé et le renflouement côté nord avec des pierres est fini.

Le carreleur et le plombier interviennent la semaine prochaine. Les teintes intérieures sont choisies et la fin du chantier est prévue le 30 novembre.

- Accessibilité école : le WC handicapé côté école a été réalisé pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Il reste à remplacer 5 bouches d'égouts, à poser le panneau place handicapés et à faire le WC côté salle d'animation lors du week-end du 23/24 novembre.

#### **\*Récompense fleurissement**

Dans le cadre du concours 2019 « Embellir le Beaujolais des Pierres Dorées », Belmont d'Azergues a reçu le prix de la valorisation de l'identité territoriale dans la catégorie des communes de 0 à 700 habitants.

Le jury a apprécié l'amélioration nette dans la continuité de la première année, l'intégration de plantes comestibles (patates douces), l'harmonie des couleurs, l'entretien parfait, la très belle fontaine et la mise en valeur du pressoir.

Le jury recommande de changer les jardinières de la place Jean-Baptiste Lacroix afin d'être en harmonie avec la nouvelle fontaine.

#### **\*Panneau d'informations**

Lors de la réunion spécifique organisée par le Maire avec les élus, il a été décidé de demander deux devis pour les travaux d'alimentation du panneau sur deux sites.

Le premier à l'entrée de la commune et monsieur Samuel Gonnon a rencontré la société Enedis qui doit estimer le coût sachant qu'il s'agit d'une extension du réseau. Une carte SIM sera nécessaire pour un montant de 250 euros par an.

Le second à proximité de l'école et notre électricien monsieur Manu doit établir un devis la semaine prochaine.

En réponse à notre demande d'un geste commercial, la société ID System a accordé une remise de 500 euros ce qui ramène le devis du panneau d'informations à 13.877 euros HT.

#### **\*Informations concernant le personnel communal**

Afin de remplacer madame Chrystelle Bridet, démissionnaire de son poste de responsable de la cantine au 3 novembre, un recrutement a été organisé. En réponse à l'annonce publiée sur le site du Centre de Gestion 69, 14 candidates ont postulé qui ont toutes été convoquées à un entretien. Sur les sept qui se sont présentées, deux avaient un profil très intéressant et c'est finalement madame Marie Malleville, habitant Lozanne, qui a été recrutée, l'autre candidate s'étant retirée pour raisons personnelles.

Madame Malleville a commencé son mois d'essai le 7 octobre qui s'est très bien passé et a donc signé un contrat de 17 heures par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

#### \*Point sur la fibre

Nous sommes toujours dans l'attente de l'implantation de l'armoire par la société CIA qui n'est pas joignable par téléphone.

#### \*Consultation Lafarge

La société Lafarge a envoyé un article pour le bulletin intercommunal revenant sur la demande de dérogation soumise à la consultation du public du 16 avril au 16 mai dernier. Suite à cette consultation, les autorités régionales (la DREAL) ont accordé un report de l'application de la nouvelle limite sur les rejets de poussières à la cheminée du four jusqu'à l'installation du nouveau filtre en mars 2020.

Concernant le soufre qui est naturellement présent dans le sol de la carrière, une étude a démontré l'absence d'impact significatif sur la qualité de l'air. L'administration a donc accepté une dérogation sur les rejets en soufre uniquement 10 % du temps.

Dans les trois ans à venir, la cimenterie continuera à investir 500 000 euros par an pour améliorer ses performances environnementales notamment pour réduire le niveau d'émissions de poussières et celui de l'impact sonore du site.

### **Compte rendu des commissions et syndicats**

#### \*Commission communication

Monsieur Michel Héquet explique que la préparation du bulletin intercommunal se termine mais il manque encore des articles et la réponse de certains annonceurs.

#### \*Commission animation

Monsieur Jérôme Lebeau demande la participation des élus disponibles pour installer et servir le vin d'honneur à l'issue de la cérémonie du 11 novembre au cimetière.

Madame Bouteille n'étant pas disponible cette année pour jouer la Marseillaise, c'est la société MKB Event (monsieur Michel Barrionuevo des Lavandières) qui assurera la sonorisation.

Monsieur Lebeau dresse le bilan du budget animation 2019 et il reste 1000 euros. Il était prévu de participer avec le sou des écoles à la fête des lumières du 8 décembre mais l'association n'est pas sûr d'organiser cette manifestation faute de bénévoles disponibles.

Pour l'année 2020, un concert pop rock est prévu le 1<sup>er</sup> février pour un montant de 500 euros avec le groupe JAMMS.

La décoration du village se fera le samedi 30 novembre à partir de 9 heures. Une information sera distribuée à la population.

#### Dates à retenir :

La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 17 janvier à 19 heures.

Le repas de l'amitié pour les anciens sera le samedi 11 janvier à midi, la distribution des colis se fera le matin.

S'il y a besoin d'un conseil municipal avant la fin de l'année, ce sera le jeudi 12 décembre à 19 heures précédé d'un conseil d'adjoints le jeudi 5 décembre à 18 heures.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 7 février à 19 heures.

La séance est levée à 20 heures 25.